

La Famine de Rouste 1794

Octobre 2007

Rééditée par l'Association **Société des Etudes Historiques Révolutionnaires et Impériales** en avril 2020

site : <http://assosehri.fr/>

blog :

<https://sehrileblog.jimdofree.com/blog/>

pinterest :

<https://www.pinterest.fr/assosehri/boards/>

SPECIAL REVOLUTION EN DOMBES

LES SOCIETES POPULAIRES DE TREVOUX DURANT LA REVOLUTION

Le 19 mai 1791, une députation de la Société des Amis de la Constitution de Trévoux dénonce à la municipalité les agissements des prêtres réfractaires. En juin 1791, les Amis de la Constitution de Trévoux ouvrent une souscription pour acheter de la poudre et du plomb. « *Dites mille choses plus patriotes les uns que les autres pour moi aux Amis de la Constitution, quelques décadence qu'il règne dans ce respectable club, je n'en ai vu aucun si patriote, ni sage* » écrit le lieutenant colonel Mabiez de Rouville, le 7 février 1792. Le 4 mars 1793, suite à la séparation de l'ancienne société populaire, trente citoyens décident de se réunir trois fois par semaines chez l'un d'eux en société des Sans-culottes amis de la République. Le 31 mars, la société établit ses séances à l'église des Pénitents de Trévoux. Durant le siège de Lyon, la société populaire de Trévoux appose les séquestres sur les vignobles des négociants Peytel de Lyon. Elle entretient une correspondance du 14 octobre 1793 au 27



vendémiaire an IV. Elle ouvre un registre des dons patriotiques du 4 frimaire an II au 23 germinal an II. Le 18 ventôse an II, la société populaire de Trévoux demande au district de payer 2000 livres, sur les biens séquestrés, pour payer un citoyen afin d'abattre du bétail pour les malades de l'hôpital et suppléer les besoins de la commune en cas de disette. Le 26 ventôse an II, la société propose à la municipalité que les aubergistes établissent un registre de recensement des étrangers. Au début de germinal an II, la société fait extraire de la cave des Peytel du vin pour l'hospice de Trévoux. Sur un arrêté d'Albitte, le district de Trévoux décide, le 27 germinal an II, de la mise en place de 26 réverbères dans la salle de la société populaire de Trévoux. L'équipement des cavaliers jacobins de Trévoux est fait par la société populaire du 5 au le 13 floréal an II.

LA NUIT DE TOUS LES DANGERS : PRETRES REFRACTAIRES EN DOMBES

Par Jean Boyer. Membre de l'Académie des Dombes et de l'Association Maréchal Suchet. Fareins, Ain

Voilà déjà trois ans que la Bastille est tombée. La campagne s'est organisée et le curé du village ne représente plus tout à fait ce qu'il était. Il faut dire aussi, que la Révolution a su s'en occuper du Clergé...et de quelle façon ! D'abord le 2 novembre 1789, par la confiscation de ses biens qui sont mis à la disposition de la Nation. Puis le 12 juillet suivant, l'Assemblée vote la Constitution Civile du Clergé. Le 3 janvier 1791, l'obligation est faite aux prêtres de prêter serment à cette Constitution. Ce que le Pape s'empresse de condamner le 13 avril. Le 27 mai 1792, est voté le décret sur la déportation des prêtres réfractaires. Il faudra attendre le 21 février 1795 pour que la liberté des cultes soit autorisée. Et deux ans encore pour que la loi contre les prêtres réfractaires soit abolie. Mais en ce mois d'août 1792, même si le paysan délaisse toujours son champ le dimanche pour aller à messe, il ne regarde plus son curé du même œil qu'auparavant. Ce 17 août, à Montmerle, a lieu le rassemblement du bataillon de la Garde Nationale pour un exercice. La veille au soir, Folliard, Michaille et Galle de Thoisse y étaient passés prendre Poncet et La Chapelle à Saint-Didier, pour participer au rassemblement. La journée avait été chaude et tout en bâtissant un monde meilleur, on avait bu et puis, dans la conversation, quelqu'un se mit à parler de prêtre réfractaire à Genouilleux. Le vin aidant, il n'en faut pas plus que l'on marche sus au « noir ennemi ». Il est à peu près minuit lorsque nos cinq patriotes arrivent à Genouilleux. Après avoir secoué la porte, trouvant que l'on ne vient pas leur ouvrir assez vite, ils veulent l'enfoncer. Au presbytère, cette nuit-là, le curé avait donné asile à Monsieur Robert, inspecteur des patentes dans le département. C'est lui qui parle d'abord avec cette troupe qui pénètre de force dans la maison pour se faire servir à boire. Le curé pense qu'en les abreuvant, il en aura raison ; c'est en vain, ils cassent des bouteilles, se querellent entre eux, puis vers les 3 heures du matin, parlent de s'en aller. Au moment de partir, il manque le chou qu'on leur a soit disant donné en passant au Déau, point de chou ! C'est le curé qui l'a volé ! on casse la vaisselle, le chandelier se renverse et c'est la nuit noire. Michaille attrape alors le curé et jure de lui passer son sabre à travers le corps si la lumière de revient pas. Puis il l'entraîne à travers le village à la recherche d'une quelconque flamme pour rallumer la chandelle, tout en jurant qu'il ne quitterait pas Genouilleux sans emporter la tête du curé s'il n'obtient pas satisfaction. L'un des trois domestiques du curé, ayant certainement honte de sa couardise (ils étaient partis en douce), arrive alors avec la lumière. Tout ce beau monde regagne le presbytère et se remet à boire. Le citoyen Jean Pigeot, alerté par ce vacarme nocturne tente de s'interposer, mais il reçoit pour toute réponse un coup de sabre qui l'obligera à rester au repos pendant quelques temps. Quand le jour se lève, nos gardes nationaux partent à Montmerle pour l'exercice, non sans s'être fait remettre quelque menue monnaie, certainement pour leurs frais de route. Au presbytère, il y a bien de l'occupation à remettre en place tout ce que cette nuit d'épouvante a remué. Monsieur l'inspecteur des patentes a repris sa route avec, en tête, le souvenir de cette nuit qui aurait dû être calme et reposante. Pour le curé Paret, cette aventure marque le début d'une période difficile à surmonter. Le 27 septembre 1792, il se plaint au Directoire du Département « *qu'il a éprouvé des tors considérables dans ses propriétés, que sa*

vie a été exposé aux plus grands dangers et qu'il réitère son serment en ces termes : je jure de maintenir la souveraineté du peuple, la liberté et l'égalité et de mourir en les défendant. Il en demande acte et que la municipalité de Genouilleux soit tenue de prendre des mesures pour veiller à la sûreté de sa personne et de ses propriétés ». Avait-il vraiment prêté serment à la Constitution ? ses dires portent à le croire. Mais alors, pourquoi prête-t-il à nouveau serment le 26 octobre de la même année ? S'il l'avait déjà fait, le conseil de la commune n'aurait pas enregistré une seconde fois un serment qui aurait été, au plus, prêté 3 mois avant, puisque la loi l'exigeait est du mois d'août. Il était donc bien en porte-à-faux vis à vis d'elle. Le 10 avril 1793, il est incarcéré à la prison de Trévoux comme prêtre réfractaire, en attente de jugement. Il écrit de nouveau au Directoire du Département où il se plaint entre autres que la municipalité de Genouilleux a fait apposer les scellés au presbytère. En même temps, arrive l'ordre du Directoire du district de Trévoux le condamnant à être déporté et embarqué sans délai avec, pour destination, les côtes Ouest de l'Afrique. Mais heureusement pour lui, l'affaire traîne. Le conseil municipal de Genouilleux voudrait qu'il soit renvoyé définitivement pour avoir un autre prêtre à sa place, mais le conseil ne peut plus dire qu'il n'a pas prêté serment. Le 24 mai, le curé Paret écrit de nouveau au Directoire pour dire qu'il a prêté serment le 26 octobre et qu'il l'a réitéré le 9 décembre 1792. Mais le conseil de Genouilleux persiste à faire regarder la conduite de leur curé comme très suspecte, notamment « qu'il s'intéresse plus à la gestion de ses biens qu'à l'instruction des jeunes gens ». Le 20 juin 1793, le Directoire du Département « arrête que le dit Paret sera provisoirement mis en liberté sous la surveillance de la municipalité, qu'il habitera autre que celle de Genouilleux ». Le Directoire arrête aussi que « la municipalité de Genouilleux devra fournir dans les plus brefs délais un état circonstancié et détaillé des motifs de suspicion, appuyé de preuves qu'elle lui reproche ». Enfin, comme le 5 juillet, la municipalité n'a rien fait parvenir, le Directoire décide de le libérer définitivement.

Cette aventure, tragi-comique, aura donc duré à peu près onze mois. A la suite de sa libération, le curé Paret retourne à Genouilleux pour prendre ses affaires personnelles, mais ne reste pas dans son ancienne paroisse. Il avait un frère prêtre à Bourg, c'est probablement là qu'il trouve le repos. Nos cinq gardes nationaux qui avaient mis le feu aux poudres, s'étaient-ils vraiment trompés ? Jean-Marie Paret, lors de leur passage, n'avait, il est vrai, pas encore prêté serment. Le décret avait été voté depuis moins d'un mois. Les excès de la Terreur avaient fait regarder le curé par le conseil municipal de Genouilleux avec d'autres yeux. Pourtant, à la première réunion en 1790, pour élire ce conseil municipal, le curé était présent et avait voté, les temps avaient donc bien changé. Et bien non. Les cinq gardes ne s'étaient pas trompés quand ils avaient entendu parler de prêtres réfractaires à Genouilleux car il y avait bel et bien, mais c'était à Chavagneux, dans le château où madame veuve Perrex de Brezenod leur donnait asile. En somme, venant de Thoissey, ils avaient simplement fait un peu de chemin en trop pour les trouver.

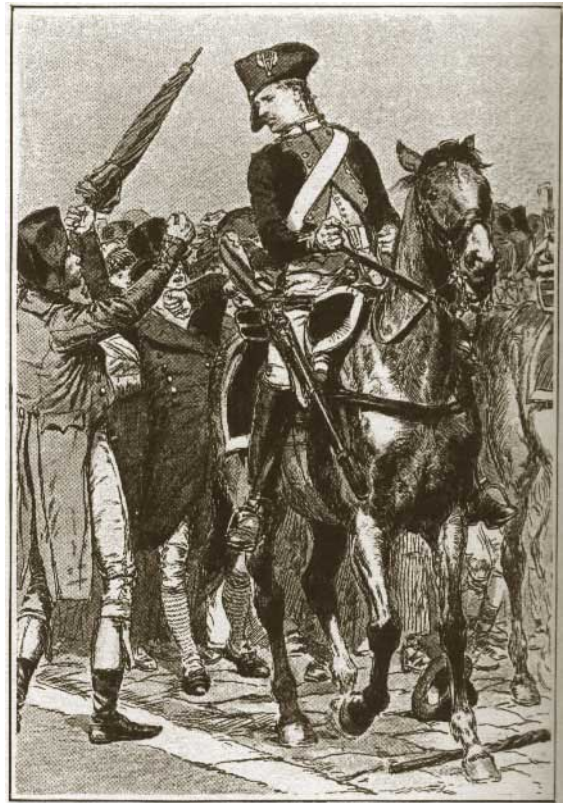
LES DIFFICULTES DU DIRECTOIRE : L'EXEMPLE DU CANTON DE TREVOUX

Dans l'Ain, à l'avènement du Directoire, le prestige des postes administratifs est tombé en désuétude et beaucoup de municipalité de canton, telle celle de Trévoux, sont très désorganisées et laissées à l'abandon : "si le département continue à garder le silence à cet égard, l'administration municipale de Trévoux se verra contrainte de cesser toutes sortes de travail puisqu'elle n'a plus ni papier, ni registres, plumes etc"¹.

Dans ce canton, en l'an IV, comme dans celui de Pont d'Ain, en l'an VII, les commissaires du pouvoir exécutif, Jean Baptiste Pété, ancien fédéraliste, ou Gallien, ancien terroriste, s'occupent principalement de poursuivre les déserteurs et les réfractaires, comme dans le canton de Pont d'Ain en l'an VII. En effet, cette année là, le nombre de réquisitionnaires réfractaires tend à augmenter, ce qui pousse, de nouveau les autorités et notamment les commissaires du pouvoir exécutif à utiliser les garnisaires pour faire obtempérer les réfractaires. Ainsi, dans le canton de Pont d'Ain, Gallien fait loger des garnisaires chez les personnes qui hébergent des conscrits réfractaires jusqu'à ce que le réfractaire ait été présenté. Cette mesure est doublée d'une seconde plus dure encore, puisque "passé la première décade, elle aura deux garnisaires. Cette seconde décade écoulée, elle en aura quatre et passé ce temps, il sera procédé à la saisie et à la vente de ses biens. Le garnisaire recevra...les vivres, le logement et un franc par jour (de la personne chez qui il est). A chaque décade le franc doublera"².

A Trévoux, en l'an IV, Pété déplore le manque de correspondance avec le département et dénonce l'exubérance des impositions alors que les finances manquent et paralyse leur action. D'une manière générale, l'investissement de l'administration départementale recule, des commissaires du directoire se plaignent du manque de soutien de l'administration départementale : "j'ai demandé inutilement, soit à l'administration, soit à votre devancier, les moyens nécessaires pour engager les communes dans lesquelles il n'y a ni agent, ni adjoint, de s'assembler pour faire ces élections...j'ai de même demandé mais inutilement quels moyens à employer pour parvenir à la confection de la réorganisation de la Garde Nationale...dans plusieurs lettres je m'étais plaint que cette administration ne recevait point exactement les lois"³.

Au cours du printemps de l'an IV, la situation administrative du canton de Trévoux semble s'améliorer grâce au labeur et à la fermeté de Pété : les lois s'exécutent, l'emprunt forcé se paye, les réquisitions se font, les militaires rejoignent leurs régiments. Mais Pété n'est pas pleinement satisfait de la situation cantonale et le fait sa voir au commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration du département le 1er germinal : "si l'on pouvait réduire l'égoïsme des campagnes et la cupidité des marchands...si les bois, arbres et clôtures étaient respectées...et enfin, si, forçant la Gendarmerie à reprendre son ancienne activité...l'administration...irai encore mieux"⁴. En effet, un des problèmes majeurs auquel s'attaque Jean-Baptiste au cours de ce printemps, outre la confection des



¹ Lettre de Pété au département, 5 pluviôse an IV. A.D. Ain 12L.

² Arrêté du commissaire du pouvoir exécutif du canton de Pont d'Ain pour le logement d'un garnisaire chez la veuve Cruiziat, 29 fructidor an VII.

³ Lettre de Pété au commissaire du pouvoir exécutif auprès de l'administration du département, 19 nivôse an IV. A.D. Ain 12L.

⁴ Lettre de Pété, 1^{er} germinal an IV. A.D. Ain 12L.

matrices d'impositions foncières, c'est le renouvellement et la réorganisation de la Garde Nationale, afin d'en exclure les modérés et les royalistes pour la composer de républicains, suivant les vœux du représentant Reverchon. Dès le 7 germinal, cette réorganisation porte ses fruits : les brigands, les étrangers et particulièrement les colporteurs suisses⁵ sont surveillés, le canton est sécurisé des incursions de bandits lyonnais. Malgré les premiers mois assez concluant de l'an IV et l'application au travail de Pété, ce dernier regrette la lenteur avec laquelle l'administration départementale semble traiter les affaires et s'en plaint ouvertement le 9 brumaire an V : *"notre correspondance, citoyens administrateurs, est si lente et si préjudiciable aux intérêts de la République et de notre canton que je croirais manquer à l'intérêt qui vous anime si je n'appelais pas votre sollicitude aux égards pour forcer les postes à s'expliquer sur son retard"*⁶. De plus, si l'an IV s'était terminé sur une note positive, l'an V est marqué par une recrudescence de l'insécurité : le 11 brumaire, il déplore que, malgré l'arrêté du département du 12 thermidor an IV, les agents des communes rechignent à dénoncer les déserteurs et les réfractaires par peur de représailles. Il dénonce aussi la mollesse de la Gendarmerie qui ne seconde et ne protège pas les agents des communes : *"cette force jadis si salutaire est exactement nulle aujourd'hui"*⁷. Mais pour lui les causes sont plus profondes ; les gendarmes ne sont pas payés, en conséquence, ils ne font rien pour freiner les vols et les dégâts, la force de sécurité publique est à ce point démotivée que c'est à lui d'appréhender les suspects : *"il ne subsiste dans la Gendarmerie ni zèle, ni activité, ni amour de leur devoir"*⁸. Pété prend le problème des déserteurs à bras le corps et demande l'organisation de colonnes mobiles ainsi que les moyens pour assurer la sécurisation des biens et des personnes.

Le froid de cet hiver-là et la déconsidération des affaires publiques par l'administration du département⁹, qu'il prend rapidement comme un reproche personnel, le font tomber dans la maladie. Après un alitement de onze jours, il déplore, cette fois, le dénuement en personnel de son administration. Il prévient le département que *"malgré la plus grande envie, il est impossible que cette administration, qui n'a que deux commis, s'occupe...des affaires journalières sans laisser quelques choses en retard"*¹⁰. De plus, cette année-là, les difficultés financières sont si graves qu'il ne peut pas établir de conventions à l'égard des marchandises anglaises circulant à Trévoux à cause du manque de commerce dans la cité. Pété, homme droit et procédurier, se révèle alors un homme proche de ses administrés et sensible à leur bonheur, ainsi, il s'occupe du choix des cinq administrateurs de l'hospice civil, le 13 frimaire, et, le 15 nivôse, lorsque l'administration du département lui demande la liste des fonctionnaires ayant pris part à la Terreur en l'an II, c'est avec aplomb qu'il couvre certains de ses anciens adversaires en n'en déclare aucun. Pété, bénéficiant de la confiance du Gouvernement, se rapproche sensiblement des néo-jacobins : *"défendez leur de prêter l'oreille aux discours dangereux et perfides de ces caméléons qui paraissent s'apitoyer sur leur sort...la stabilité du Gouvernement actuel marche à grand pas vers la paix et l'abondance et que pour y arriver plutôt il ne faut que de la constance, de la fermeté, de l'union et l'exécution stricte des lois...si pour parvenir à la liberté il a fallu répandre du sang pour en fournir des ruisseaux, il en faudrait aujourd'hui répandre pour en former des rivières avant que d'arriver à l'esclavage"*¹¹.

Dans certains autres cantons, dont celui d'Aranc, les difficultés sont d'ordre plus administratives : les élections sont désertées et le peu d'élus, qui acceptent leur fonction, le sont à une majorité des votes exprimés qui ne représentent pas la moitié des votants inscrits.

LE 3^e BATAILLON DE VOLONTAIRES DE L'AIN

Par Jérôme Croyet, docteur en histoire, collaborateur au Magazine Napoléon 1^{er} et à la Revue Soldats Napoléoniens.

Le 3^e bataillon de volontaires de l'Ain est formé de gardes nationaux volontaires des districts dombistes du département. Ces gardes nationaux sont formés en compagnies du 4 au 25 septembre 1791 puis en bataillon, à Bourg, le 11 décembre.

1791

Le bataillon quitte Bourg le 8 février 1792 « à 7 heures du matin. Tous les citoyens de Bourg de différents sexes nous ont accompagné à une lieue, la larme à l'œil. Nous y avons laissé des vifs regrets, ils sont bien réciproques, enfin ces braves citoyens ont formé pour nous accompagner une compagnie de 25 citoyens à cheval qui nous ont accompagné jusqu'à Saint-Amour, distance de 5 lieues », passe par Coligny, « où nous avons été reçu par la municipalité et la garde nationale. Des tables dressées et des tonneaux sur la place, ce village est patriote » pour arriver à Saint-Amour dans le Jura, à 14 heures. Là, l'accueil des volontaires est plus nuancé, à leur plus grand mécontentement patriotique : seuls la municipalité les attend. Afin de démontrer leur ardeur militante à ceux qui oseraient en douter, le bataillon donne un bal, au son de sa musique « et chaque contredanse finissait et commençait par l'air *Ca Ira* ». Le lendemain, le bataillon se met en route pour Lons-le-Saunier, en passant par Cuiseaux. Les volontaires arrivent à Lons à 15 heures. Ils sont reçus par le 2^e bataillon de l'Ain qui part pour Besançon le 11. Là encore, Lons déçoit les volontaires : « *Lons-le-Saunier, cette maudite ville, est chef-lieu du département du Jura, contenant plus de douze mille âmes et ne contenant pas 20 patriotes. Le fait est constant, ce méprisable département n'a député à l'assemblée législative que des faux frères à l'exception d'un seul dont j'ai perdu le nom. Le 10 de Lons-le-Saunier à Sellières, gros bourg de Comté, contenant trois mille âmes au moins, la municipalité seule est d'un patriotisme chaud, le surplus sans exception sont de tous sexes des fanatiques outrés, ennemis dévoilés de la Révolution, tenant à outrance à la religion espagnole enfin tous les Jura est perverti. Il faut en excepter seulement les habitants des montagnes, j'y ai demeuré 4 jours, pour y établir trois compagnies détachées, crainte d'insurrection calotine. Les brigands ne bronchent pas, ils feront bien* ». Cette dispersion du bataillon nuie à son instruction. Son lieutenant-colonel se réjouit pourtant que ses hommes, issus des centres urbanisés des cantons, savent déjà à peu près manœuvrer mais il désirerait renforcer cette instruction afin de ses hommes manœuvrent comme des véritables troupes. Au 15, le gros du bataillon arrive à Dôle alors que Mabiez de Rouville, son lieutenant-colonel, se met en route pour Besançon, chercher le surplus d'armement, 259 fusils, mais aussi des gibernes, des sabres et des munitions. Il veut aussi demander le regroupement du bataillon.

1792

⁵ Ces derniers sont suspectés de travailler pour les prêtres émigrés.

⁶ Lettre de Pété, 9 brumaire an V. A.D. Ain 12L.

⁷ Lettre de Pété, 11 brumaire an V. A.D. Ain 12L.

⁸ Lettre de Pété, 11 brumaire an V. A.D. Ain 12L.

⁹ *"très souvent encore les arrêtés du département ne parviennent à cette administration qu'à expiration du délai fatal qui est fixé"*. Lettre de Pété, 11 brumaire an V. A.D. Ain 12L.

¹⁰ Lettre de Pété, 4 frimaire an V. A.D. Ain 12L.

¹¹ Discours de Pété, n.d. Collection particulière.

Affecté à l'armée du Rhin, le bataillon cantonne à Fort-Louis en mai puis passe à Schelestadt en juin où il reste jusqu'en novembre. Là, le bataillon participe activement à la défense de la ville, sans sa compagnie de grenadiers détachée à Wissembourg¹² : « Depuis 15 jours le bataillon ne va plus à l'exercice. Les volontaires de tous grades travaillent aux fortifications, redoutes, batteries, poternes, chemins couverts, bastions. Ils gagnent chacun 20 sous par jour que leur paye l'entrepreneur qui à un prix fait. Cette somme est mise en masse et nous l'offrirons à l'Assemblée quant la somme sera considérable. 15 hommes par compagnie par jour y travaillent ». Le 20 mars, 50 volontaires du bataillon et 20 dragons repoussent une tentative d'incursion autrichienne. Durant l'été le recrutement pour le bataillon ne faiblit pas dans l'Ain, durant le mois de juillet, des enrôlements de volontaires sont souscrits dans le district de Châtillon-sur-Chalaronne. Le 12 novembre, une compagnie de canoniers est formée dans le bataillon. Alors que le bataillon se prépare à entrer en campagne, il y a encore près de 200 places vacantes. Le 25 novembre, Mabiez de Rouville écrit à la municipalité de Trévoux pour encourager les commune du canton à envoyer des volontaires afin de combler les manques mais aussi en prévision des départs de décembre : « Toutes les municipalités qui vous avoisinent, qu'il y a deux cents places vacantes au bataillon, et qu'il ne peut entrer en campagne avant qu'il ne soit porté à 852, ce qui est le seul regret des généraux qui le connaissait, vu sa bonne instruction, la concorde, l'union et le même désir de combattre qui nous anime tous. Ma demande est trop bien fondée pour que vous puissiez vous refuser à faire une proclamation pour que les citoyens qui brûlant de servir leur patrie s'enrôlent à votre municipalité, pour le bataillon que je commande... Je suis à la vieille d'après la loi que je viens de vous citer de perdre beaucoup de volontaires dans le courant de décembre. Supplétez y donc, c'est le seul moyen de nous faire voler à la Gloire, nous n'avons rien fait, tout nous reste à faire ». A la fin de ce mois, ardent de combattre, le bataillon entre en campagne à l'armée des Vosges. Il bivouaque sur la Nidda le 1^{er} décembre puis à Eschvsheim, Rodelheim et enfin à Maudach, du 10 décembre au 1^{er} janvier 1793.

1793

Le bataillon quitte Maudach pour Otterstadt, où il reste jusqu'en février. Il va à Spire en mars. Il combat vaillamment à Neerwindeem, le 18 mars 1793. Il participe à l'expédition de Custine puis prend ses cantonnements à Wissembourg d'avril à juillet 1793. Durant cette période, le bataillon se renforce, 300 volontaires de l'Ain arrivent le 1^{er} mai. Le 12 mai, alors que son colonel Mabiez de Rouville est suspecté, les cadres du bataillon le soutiennent par un certificat de civisme qui le blanchi mais l'oblige à demander sa mutation. Le 15 août son dépôt est formé à Strasbourg alors que les compagnies de guerre se regroupent à Lanterbourg puis bougent sur le fort Saint-Rémy, le 20 août, où elles restent jusqu'à la fin de septembre. Le 12 octobre, le bataillon est au moulin de Bienwald. Le 30, il est à Souffelweyersheim. Le 11 novembre, le bataillon rejoint l'armée de la Moselle et le 29, il combat à Kaiserslautern.

1794

Le 3 février, à Metz, le bataillon est passé en revue et incorpore, le 31 janvier, une partie du 1^{er} bataillon de réquisition de Sarrelouis. Le bataillon compte un état-major de 18 personnes. Il est composé de 1 040 volontaires dont 124 sont à l'hôpital, 3 sont prisonniers de guerre et 46 au dépôt. A ces 827 volontaires présents s'ajoutent 27 canoniers et sapeurs¹³. Le 16 mars, le bataillon rejoint l'armée du Rhin. Le 24, il est à Neustadt. Le 20 avril, il reçoit des réquisitionnaires de Nevers. Renforcé le bataillon va sur Kaiserslautern, le 9 mai, où il combat les 22 et 23, perdant pied sur la rive droite et rejeté sur la rive gauche avec plus de 400 tués et prisonniers. Il déplore aussi la perte de ses équipages contenant ses archives. Il parvient toutefois à sauver ses canons et réussit à gagner Stelzenberg et Pirmassens. Les 1^{er} et 4 juin, le bataillon reçoit des nouvelles recrues venant de Broons, Rosternen et Yvetot. A compter du 19 juin, le bataillon est rattaché à l'armée de la Moselle. Le 13 juillet, il bivouaque au camp de Martinshöhe puis se trouve à Cerf, le 17 août. Le 10 novembre, le bataillon est au camp d'Elrich puis prend ses quartiers d'hiver face à Luxembourg dont il fait le siège du 21 novembre 1794 au 17 avril 1795. Cette période de calme relatif permet de mettre en évidence de graves problèmes que les affres des combats occultaient. En effet, les différentes marches du bataillon ont alors empêchées le conseil d'administration d'établir une nouvelle comptabilité et de changer d'administration, le 22 septembre. Ce n'est que le 23 octobre que le Conseil d'Administration refait un contrôle du bataillon et parvient à rétablir des registres de paiement le 1^{er} décembre. Le Conseil d'Administration profite du bivouac hivernal de Luxembourg pour remettre son administration à jour.

1795

Au 27 mai, le Conseil d'Administration peut enfin faire parvenir à Paris, un double des registres de contrôle et de signalement du bataillon. Dans le but de l'amalgame et de payer les aides aux parents des défenseurs de la Patrie, le Conseil d'Administration reçoit comme consignes de bien distinguer les volontaires morts sur les champs de bataille de ceux décédés de leurs blessures et de maladie. Le 29 mai, le bataillon bouge sur Neufbrisach. Toutefois, avec l'amalgame, le 5 juillet, pour former la 199^e demi-brigade de bataille, le Conseil d'Administration en parvient pas à tenir à jour ses mouvements de personnel jusqu'en brumaire an IV.

Du 19 février 1793 au 8 messidor an II, le bataillon accorde 8 certificats de civisme à des volontaires de l'Ain.



¹² Ce détachement nuie gravement à la gestion des grenadiers qui ne bénéficient plus du soutien du bataillon. En effet, ayant combattus les grenadiers ont beaucoup usés leurs vêtements au point que « plusieurs d'entre eux...ont été forcé de marcher pieds nus dans les chemins les plus horribles ». Le 16 février, le département de l'Ain est sollicité pour financer le rééquipement de ces grenadiers.

¹³ Etat-major : 14. Compagnie des grenadiers : 83 dont 9 à l'hôpital. 1^{ère} compagnie : 123 dont 13 à l'hôpital. 2^e compagnie : 123 dont 13 à l'hôpital. 3^e compagnie : 123 dont 21 à l'hôpital. 4^e compagnie : 123 dont 10 à l'hôpital. 5^e compagnie : 123 dont 22 à l'hôpital. 6^e compagnie : 123 dont 18 à l'hôpital. 7^e compagnie : 123 dont 9 à l'hôpital et 3 prisonniers de guerre. 8^e compagnie : 123 dont 15 à l'hôpital. Canoniers 31 : dont 9 à l'hôpital.